



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20250618\_11

#### ÉTAT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) POUR L'ANNÉE 2024

*Rapporteur : Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président (Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

Le 18 juin 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 11 juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à GIVORS, salle Rosa Parks, 1 place de la Liberté sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Myriam FONTAINE, Véronique GIROMAGNY, Philippe GUELPA-BONARO, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Anne REVEYRAND, Joëlle SECHAUD, *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Marc DUBIEF (Bron), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), Bernard DECHENAU (Chassieu), David THOMMEGAY (Couzon-au-Mt-d'Or), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Olivier BRUSCOLINI (Fontaines-sur-Saône), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Alipio VITTORIO (Givors), Arnold STRUB (La Mulatière), Nicolas PASTY (Neuville-sur-Saône), Christian AMBARD (Oullins-Pierre-Bénite), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Germain LYONNET (Quincieux), Philippe de la CRUZ (Rilleux-La-Pape), Cyrille BOUVAT (St-Cyr-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Anis BOUAINE (Ternay).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)  
 Corinne SUBAÏ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ  
 Michel CASTELLANO (Millery) donne pouvoir à Dominique REGNIER (Vourles)  
 Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)  
 René GAZAN (Champagne-au-Mont-d'Or) donne pouvoir à Claude BASSET  
 Alain LEGRAS (Corbas) donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon)  
 Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu les délibérations C-2007-09-26/04 relative à la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et C-2020-10-07/02 relative à sa composition (renouvellement des membres) conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le relevé de décisions du 24 janvier 2025 annexé à la présente délibération ;

Considérant que la commission examine chaque année :

- Le rapport, mentionné à l'article L.1411-3, établi par le délégataire de service public ;
- Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
- Le rapport mentionné à l'article L.2234-1 du code de la commande publique établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Considérant qu'elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :

- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L.1411-4 ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L.1414-2.

Considérant que la Commission consultative des services publics locaux du SIGERLy s'est réunie une fois au cours de l'exercice 2024, la commission du 29 novembre 2024 ayant été reportée au 24 janvier 2025 et que les membres de la Commission ont examiné successivement les points suivants :

#### Réunion du 24 janvier 2025 :

- Présentation du compte-rendu d'activité de la Concession d'électricité (CRAC) 2023 par Enedis ; et EDF ;
- Présentation du compte-rendu d'activité de la Concession Gaz (CRAC) 2023 par GRDF ;
- Synthèse du contrôle annuel des concessions 2022 par le SIGERLy.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Pierre-Alain MILLET, Vice-Président  
(Distribution publique d'énergies et relations avec les concessionnaires)*

**Le Comité syndical :**

**PREND ACTE** du rapport relatif aux travaux réalisés par la CCSPL pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon,  
dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*